



Gestion des déchets dans les établissements de santé

Take a waste publie son baromètre 2022 : avec 15 % de recyclage en moyenne, le secteur a encore de vrais efforts à fournir

Paris, le 12 juillet 2022 – Depuis sa création en 2018, Take a waste **a accompagné plus de 400 établissements de santé dans la gestion du tri et la réduction de leurs déchets**. Les diagnostics effectués à l'état des lieux ont permis de consolider une vision globale des pratiques de gestion des déchets dans le secteur de la santé et de réaliser ce baromètre..

Basé sur un échantillon de 416 EHPAD, SSR et MCO, ce baromètre intègre pour la première fois les taux de tri, coûts de gestion et ratios-clés de la gestion des déchets en établissements de santé.

Une production de déchets importante et peu d'initiatives de réduction à la source

Tous déchets confondus, **une clinique génère en moyenne près de 270 tonnes de déchets par an, un SSR et un EHPAD produisent en moyenne un peu moins de 80 tonnes de déchets par an**. En rapportant ces chiffres à des indicateurs d'activité sectoriels, la production de déchets s'établit comme suit :

- **MCO** : 10 kg de déchets par séjour, dont 2 kg de Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) ;
- **SSR** : 400 kg de déchets par lit et par an ;
- **EHPAD** : 860 kg de déchets par lit et par an.

Sur le terrain, les initiatives de réduction à la source des déchets restent rares, même pour les déchets hors soin (emballages, papier, gaspillage alimentaire, etc.).

Un tri globalement insuffisant et très hétérogène d'un flux de déchets à l'autre

Il apparaît que les flux de déchets principaux, obligatoires au titre de la réglementation, sont très diversement triés en établissement :

- **DASRI** : 100 % des établissements de santé trient les DASRI. En revanche, la qualité du tri peut être améliorée, puisque beaucoup d'établissements jettent encore dans les DASRI des déchets qui ne présentent pas de risque infectieux ;
- **Cartons** : le tri du carton semble être une évidence pour les établissements diagnostiqués, qui sont plus de 90 % à pratiquer le tri ;
- **Papiers confidentiels** : 51 % des SSR trient les papiers confidentiels, contre 32 % des EHPAD et seulement 20 % des cliniques. Pourtant, le tri des papiers confidentiels et leur collecte par un prestataire spécialisé est un moyen de respecter la RGPD pour les données patients ;
- **Emballages** : les emballages assimilables à ceux des ménages (emballages en plastique, papier-carton ou métal) ont une fin de vie peu prise en considération, avec



Take a waste

38 % de tri réalisés au sein des cliniques et les SSR, et seulement 31 % au sein des EHPAD ;

- **Biodéchets** : les déchets alimentaires sont triés par 26 % des cliniques, mais seulement 8 % des SSR et 5 % des EHPAD. Bien que la réglementation n'impose pas encore le tri dans 100 % des cas, l'échéance se rapproche puisqu'au 1^{er} janvier 2024 tous les professionnels seront tenus de trier leurs déchets alimentaires.

Le taux de recyclage global – calculé en divisant la quantité de déchets recyclés (cartons, papiers, emballages et biodéchets) par la quantité totale de déchets produits – est de l'ordre de 15 %, sans différence significative entre MCO, SSR et EHPAD.

Take a waste estime qu'un tri systématique permettrait de tripler le taux de recyclage et d'atteindre environ 45 %. Les points de recyclage complémentaires seront obtenus en triant les déchets diffus ou ponctuels (piles, ampoules, mobilier, métaux de bloc, etc.) et en faisant émerger de nouvelles filières de recyclage (textiles intissés, protections, verre médical, etc.).

Des coûts de gestion déjà élevés et qui vont encore augmenter

Une clinique paie en moyenne 85 000 euros par an pour la collecte et le traitement de ses déchets, un SSR 22 000 € et un EHPAD 14 000 €. Ces chiffres sont d'autant plus intéressants que **les coûts liés aux déchets résiduels vont continuer à augmenter** dans les années à venir, alors qu'il existe déjà aujourd'hui de vrais leviers pour optimiser la facture déchets d'un établissement de santé (optimisation du matériel et des fréquences de collecte, renégociation des contrats, recours aux éco-organismes, réduction à la source des déchets, etc.).

A propos de Take a waste

Start-up de l'économie sociale et solidaire créée en décembre 2018 par Mathieu Labro et Alexis Lemeillet, Take a waste a pour vocation de réduire au quotidien la dissipation des ressources des entreprises et leur offrir plus de transparence dans la gestion de leurs déchets. Présent partout en France et actif dans 4 secteurs (santé, hôtellerie, restauration, distribution), Take a waste accompagne ses clients avec une offre clé-en-mains et joue le rôle d'interlocuteur unique jusqu'au « zéro déchet ».

[Plus d'informations sur www.takeawaste.fr](http://www.takeawaste.fr)

[Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

Contact presse

Alexis LEMEILLET

alexis@takeawaste.fr - 06 77 72 46 37